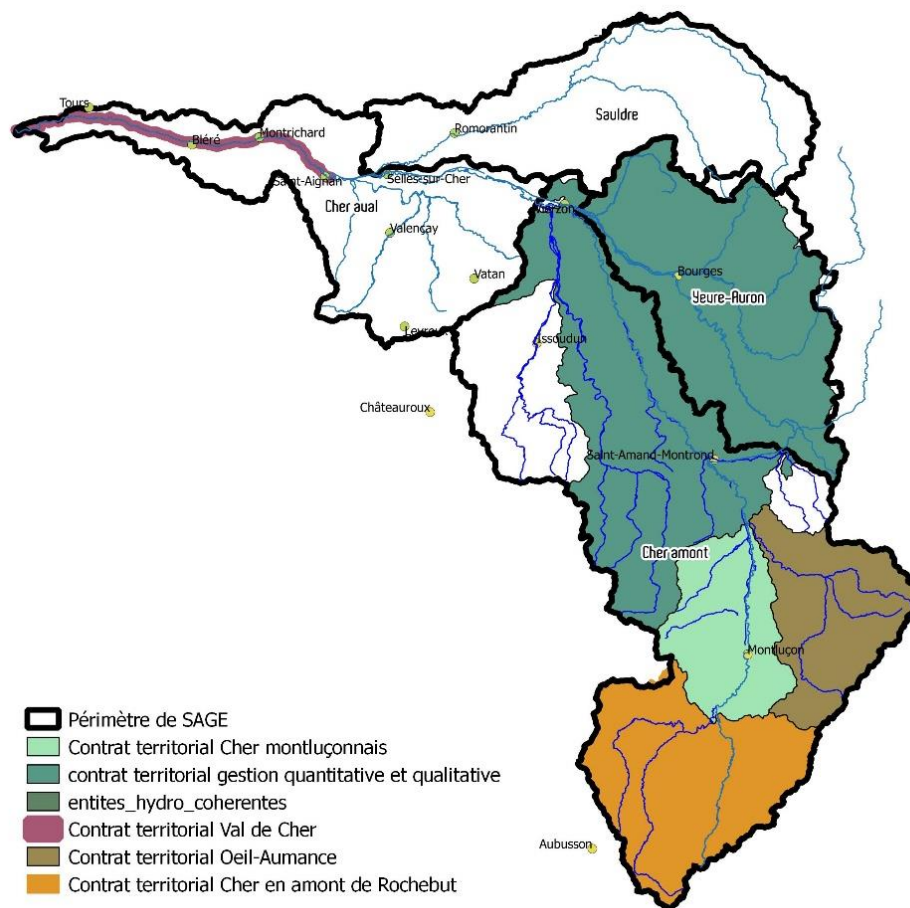


## Point d'information sur les contrats territoriaux sur le bassin du Cher

Sur le bassin versant du Cher, l'Etablissement public Loire assure le portage de 3 SAGE : Yèvre-Auron, Cher amont et Cher aval, étant précisé que dans le cadre de cette dernière procédure, la CLE vient d'adopter à l'unanimité le projet de SAGE dans sa version finale.

Sur ces mêmes périmètres, en réponse aux sollicitations des acteurs locaux, l'Etablissement apporte un appui technique ou porte la préfiguration de contrats territoriaux (CT - outil de l'Agence de l'eau permettant de décliner optionnellement certaines orientations et dispositions des SAGE).

La présente note a pour objectif de dresser un état d'avancement des démarches pilotées par l'Etablissement. Il est à noter que les animateurs des SAGE précités participent également au suivi des autres CT présents sur le bassin du Cher.



- **Contrats territoriaux « Oeil-Aumance », « Cher en amont de Rochebut » et « Cher montluçonnais »**

Dans le département de l'Allier, l'Etablissement a mobilisé, conformément à la délibération de son Comité syndical de juillet 2017, un ingénieur dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités d'un an.

Cet agent, arrivé en octobre 2017 et localisé dans les locaux de la communauté d'agglomération de Montluçon, a tout d'abord donné un appui pour sensibiliser les communautés de communes du sous-bassin versant de l'Aumance ainsi que pour finaliser et déposer leur dossier de présélection auprès de l'Agence de l'eau.

Un second soutien a été apporté aux réflexions initiées en amont du barrage hydroélectrique de Rochebut, notamment au travers de la mobilisation des acteurs concernés situés sur 2 départements voisins (Creuse-Allier).

Enfin, l'Etablissement pilote actuellement les réflexions liées à l'émergence d'un contrat sur le Cher et ses affluents depuis le barrage de Rochebut jusqu'à sa confluence avec l'Aumance. Les premiers éléments de diagnostic ont été présentés aux communautés de communes concernées lors d'une réunion organisée à Montluçon fin janvier. D'ici le 28 mars, date à laquelle ces EPCI ont envisagé de se revoir, l'Etablissement va poursuivre son travail de sensibilisation en vue de déposer dans les semaines à venir un dossier de présélection de ce territoire.

- **Contrat territorial « Gestion quantitative et qualitative dans le département du Cher »**

Les périmètres des SAGE Cher amont et Yèvre-Auron sont concernés par des problématiques et des enjeux communs en matière de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Aussi, en tant que structure porteuse de ces 2 procédures SAGE, l'Etablissement accompagne la Chambre d'agriculture du Cher dans la préfiguration d'un contrat territorial.

Les premiers éléments d'état des lieux ont été présentés le 23 février 2018 aux membres du comité de cadrage en charge du suivi de cette démarche. Afin de partager ces données avec l'ensemble des acteurs du territoire et initier la phase de diagnostic, des ateliers thématiques de concertation vont être organisés au printemps prochain. La rédaction du programme d'actions du futur contrat est prévue en fin d'année 2018.

- **Contrat territorial « Val de Cher »**

En réponse à la demande des Départements du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, l'Etablissement a accepté lors de son Comité Syndical de décembre 2014 de porter une étude de restauration de la continuité écologique sur 11 barrages situés sur le Cher entre St-Aignan (41) et sa confluence avec la Loire (37), cette action devant préfigurer le contenu du futur Contrat territorial « Val de Cher ».

Sur la base des éléments techniques (diagnostic et scénarii établis à l'échelle de l'axe et pour chaque ouvrage) produits en 2016, l'année 2017 a été consacrée à la recherche de données complémentaires (cote légale, actes de propriété, ...) ainsi qu'à de nombreux échanges avec les propriétaires/gestionnaires d'ouvrages et les partenaires techniques et financiers. Toutefois, en raison du positionnement tardif de deux cofinanceurs et faute d'unanimité sur la solution technique à retenir, le dépôt du projet de contrat n'a pu être réalisé en 2017 comme prévu initialement. Avec pour conséquence notamment, de ne pouvoir faire bénéficier le contrat des modalités de financement du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau, et de devoir attendre que soient définies les priorités et modalités du 11<sup>ème</sup> programme (mis en œuvre à partir de 2019).

Pour 8 des 11 ouvrages, la solution technique ayant été retenue, les projets définitifs ont pu être engagés avec en priorité celui de la rivière de contournement sur l'ouvrage de Civray finalisé en mai 2017. Depuis, l'Etablissement apporte un appui technique au Conseil départemental d'Indre-et-Loire qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'équipement de ce barrage.

Lors du comité de pilotage organisé en novembre 2017, dans les locaux du Conseil départemental à Tours, l'ensemble des parties prenantes ont exposé leur positionnement quant aux scénarios présentés et les partenaires financiers ont apporté des informations sur les modalités de mobilisation de leurs financements. Il a également été acté d'organiser des rencontres concernant les 3 ouvrages de Saint-

Aignan, Grand Moulin et Savonnières pour lesquels, s'agissant de la solution technique il n'avait pas été possible de parvenir à un consensus entre les acteurs locaux, d'une part, et deux cofinanceurs potentiels (Région/Agence de l'eau), d'autre part.

La réunion concernant les barrages de Savonnières et Grand Moulin s'est tenue en décembre 2017. Bien que la commune de Savonnières, en tant que propriétaire, ait confirmé son souhait de retenir l'un des scénarios étudiés permettant de conserver l'ouvrage, l'Agence de l'Eau a sollicité l'Etablissement pour que soit étudié un nouveau scénario visant à abaisser de plus de 50% la hauteur du barrage. En réponse à cette demande, la réalisation de ce complément d'étude est envisagée par l'Etablissement, mais reste toutefois conditionnée à l'accord de financement début mars de l'Agence de l'eau et de la Région Centre-Val de Loire, seuls acteurs souhaitant voir étudier ce scénario.

Pour ce qui concerne l'ouvrage de Saint-Aignan, situé sur le territoire de la Communauté de communes Val de Cher-Controis, l'Etablissement est intervenu le 8 janvier devant le bureau du conseil communautaire pour présenter l'outil contrat territorial et les différents scénarii techniques envisageables pour restaurer la continuité écologique sur ce site. En revanche, à la date de la rédaction de la présente note, aucune réunion avec les partenaires financiers n'a pas se tenir, malgré 2 dates programmées, en raison de l'absence de représentants de l'Agence de l'eau et de la Région. Afin d'avancer sur ce dossier, les représentants de la Communauté de communes et du nouveau syndicat du Cher (Nouvel Espace du Cher) souhaitent qu'une nouvelle réunion technique soit organisée au plus tôt pour aider à la sélection du scénario qui permettrait de concilier le rétablissement de circulation piscicole/sédimentaire et un maintien des usages associés à l'ouvrage.

Au regard de la volonté affichée des acteurs locaux et des contraintes administratives liées au marché d'étude imposant à l'Etablissement de terminer l'ensemble de la prestation au plus tard en août 2018, il est impératif de trouver avant fin avril un accord entre les parties sur le scénario à retenir sur les 3 ouvrages restants qui conditionne la poursuite de l'élaboration par l'Etablissement d'un contrat à l'échelle du territoire présélectionné.